

PREFECTURE DES YVELINES  
Direction de la Réglementation et des Elections  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

**autorisation de prélèvement des eaux, déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages et enquête parcellaire concernant des forages situés sur les communes de ROSAY et de SEPTEUIL - syndicat intercommunal de la région d'Yvelines pour l'adduction de l'eau (S.I.R.Y.A.E) - mairie de BEHOUST – 1 place du Village 78910 BEHOUST**

Par arrêté n°18-070 du 25 juin 2018, une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours est prescrite

**du vendredi 14 septembre 2018 inclus au lundi 15 octobre 2018 à 17 heures inclus sur les communes de Rosay et de Septeuil (78)**

Le commissaire enquêteur est Mr. Jean-Pierre LAVOILLOTTE, architecte honoraire.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur le site internet des services de l'état dans les Yvelines : à l'adresse suivante : [www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau).

Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <http://perimetres-protection-captages-rosay.enquetepublique.net>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante : [perimetres-protection-captages-rosay@enquetepublique.net](mailto:perimetres-protection-captages-rosay@enquetepublique.net)

Le dossier d'enquête publique est également consultable :

- Sur support papier dans les mairies de Rosay et de Septeuil et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000)). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans les mairies de Rosay et de Septeuil.
- Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45. Le dossier d'enquête publique comprend une étude d'impact.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie de Septeuil siège de l'enquête – 6 place Louis Fouché 78790 SEPTEUIL, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies concernées lors des permanences suivantes :

## **Mairie de Rosay**

- **Samedi 22 septembre 2018 de 9h00 à 12h00**
- **Jeudi 11 octobre 2018 de 14h00 à 16h00**

## **Mairie de Septeuil**

- **Lundi 17 septembre 2018 de 9h00 à 12h00**
- **mercredi 3 octobre 2018 de 14h00 à 17h00**
- **Lundi 15 octobre 2018 de 14h00 à 17h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies de Rosay et de Septeuil, à la préfecture, et sur le site internet des services de l'état dans les Yvelines : à l'adresse suivante [www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : madame Christine POUILLART - Chargée de mission- Conseil départemental des Yvelines - 2 place André Mignot - 78000 Versailles – tel : 01.39.07.70.38 – courriel : [cpouillart@yvelines.fr](mailto:cpouillart@yvelines.fr)

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

